

LETTRE SAGIR

N° 178 - Octobre 2013

<http://www.oncfs.gouv.fr/Reseau-SAGIR-ru105>

EDITO

Future base de données sanitaires de la faune sauvage : bientôt le 1er coup de pioche ! En effet, ce chantier de la future base de données dématérialisée va enfin démarrer.

Ce grand projet dont les 1ères esquisses remontent à 2010 a fait l'objet d'un marché financier lancé par l'ONCFS fin juillet, auquel ont répondu plusieurs sociétés de développement informatique dont les offres viennent d'être analysées. Compte tenu des règles des marchés publics, le marché devrait être officiellement attribué fin octobre au candidat sélectionné. Le temps nécessaire au développement informatique, à la phase pilote et aux modifications qui en découleront permet d'espérer un déploiement de la solution en début d'année 2014. La mise à disposition d'outils de reporting, notamment de tableaux de bord, interviendra par la suite.

D'ici quelques mois nous serons donc enfin en mesure de mettre en service une nouvelle base de données sanitaires pour succéder à l'actuelle base SAGIR développée sous Access. Elle présentera toutes les fonctionnalités d'une base moderne : saisie via une interface Web, dématérialisée (plus de transfert de dossiers papiers par les laboratoires, même si la fiche SAGIR demeure), intégration en temps réel à la base de production, possibilité d'intégrer des cas rapportés par d'autres réseaux de surveillance, notamment d'APN, en respectant leur traçabilité, ou de cas collectés dans des contextes particuliers, visualisation immédiate des informations stockées sous forme de tableaux de bord ou d'indicateurs notamment pour effectuer une surveillance en temps réel de la mortalité et des syndromes, analyses de données par des requêtes pré-définies ou à façon immédiate, cartographie...

L'utilisation de cette BDD par les acteurs locaux devrait être simple malgré ses possibilités étendues - nous y veillerons - mais il sera néanmoins nécessaire d'accompagner son déploiement en vous apportant toutes les informations dont vous aurez besoin pour faciliter sa prise en main. Nous définirons avec la société de développement informatique le programme de formation qui vous sera proposé. Les réunions régionales SAGIR auxquelles vous allez être prochainement invités seront l'occasion de revenir sur cet important dossier qui va permettre à SAGIR d'accroître significativement sa performance et son rayonnement. J'espère vous y revoir prochainement et m'en réjouir par avance !

Jean-Yves Chollet

administrateur national du réseau SAGIR
Office national de la chasse et de la faune sauvage
email : sagir@oncfs.gouv.fr

SOMMAIRE

Le point sur l'équarrissage	Page 2
Ne raccrochez pas les gants!	Page 3
De quoi meurent les faons de chevreuil?	Page 4
Vie du réseau, revue de presse	Page 4-5
Faits marquants	Page 5

Le point sur l'équarrissage

Eva Faure, Fédération nationale des chasseurs

Le pourquoi du comment du Service Public de l'Equarrissage : historique et organisation

L'activité d'équarrissage représente tout acte de collecte, transport, transformation et destruction des cadavres ou des sous-produits animaux. Il existe en France de nombreux collecteurs et transporteurs et très peu d'usines de traitement réparties en deux grands groupes et quatre entreprises.

Cette activité a depuis toujours un rôle sanitaire fort. En enlevant et détruisant les animaux morts ou les carcasses reconnues impropres à la consommation humaine, elle assure des missions indispensables à la santé animale et à la santé humaine. C'est pourquoi, l'Etat français, est peu à peu intervenu dans son fonctionnement. La loi du 31 décembre 1975 institue l'équarrissage comme un service régi par l'Etat, organisé sur des territoires exclusifs d'intervention. Sur ces territoires, les équarrisseurs ont une obligation de collecte des cadavres et, en contrepartie, sont autorisés de collecter les sous-produits animaux des abattoirs de la zone et de les valoriser.

Dès les années 90, une directive européenne distingue différentes catégories de déchets en fonction des risques sanitaires qu'ils représentent. Par exemple « les animaux morts sur l'exploitation, abattus dans le cadre de lutte contre les maladies, les saisies d'abattoirs » sont dans la catégorie à haut risque, ils doivent donc être traités selon des procédés précis et dans des établissements agréés pour.

En 1996, suite à la crise sanitaire de la « vache folle », l'Etat impose une obligation de **destruction totale** des matières à haut risque telles que les encéphales de ruminants, par un équarrisseur. Les matières à bas risque peuvent continuer, elles, à être valorisées. Cette destruction n'est pas payée directement par les éleveurs, l'Etat gère le choix des équarrisseurs, la négociation des tarifs et les paiements. C'est la création du Service Public de l'Equarrissage (SPE). Les départements sont attribués aux différentes entreprises d'équarrissage dans le cadre de marchés publics. Le dispositif est financé par une taxe sur la vente de viande.

A partir de 2005, l'Etat décide de libéraliser progressivement le SPE. Il transfère petit à petit la gestion de l'équarrissage aux différentes filières. Les propriétaires des animaux vont devoir participer au financement. La filière élevage met alors en place une contribution volontaire obligatoire, dont la gestion est prise en charge par des associations créées ad'hoc ou bien par les filières interprofessionnelles. Même s'il reste des améliorations à apporter au dispositif (davantage de mise en concurrence des équarrisseurs, meilleur contrôle par l'Etat...), il reste très fonctionnel et performant, ce qui est absolument nécessaire pour la France, grand pays d'élevage.



FRCLR E.F.



FRCLR E.F.

Rappel de la réglementation concernant les carcasses d'animaux trouvés morts—cas SAGIR

Dans le cadre de la libéralisation du Service Public de l'Equarrissage, le décret n° 2005-1220 du 28 septembre 2005 pris pour l'application de l'article L. 226-1 du code rural rappelle ce qui relève encore du SPE. Ce sont :

« La collecte, la transformation et l'élimination :

- des cadavres ou lots de cadavres d'animaux d'élevage mentionnés à l'article L. 226-1 du code rural, morts au cours de déplacements hors de l'exploitation agricole, à l'exception des animaux morts au cours de leur transport vers l'abattoir ou dans le cadre d'une activité de spectacle ;
- des cadavres ou lots de cadavres d'animaux de toute espèce de plus de 40 kilogrammes morts dans les fourrières, les refuges mentionnés à l'article L. 214-6 du code rural et les parcs zoologiques ;
- **des cadavres ou lots de cadavres d'animaux de plus de 40 kilogrammes de toute espèce et dont le propriétaire est inconnu ou inexistant ;**
- des cadavres ou lots de cadavres d'animaux de toute espèce dont la destruction, pour des raisons de santé et de salubrité publique, est décidée par le préfet de département, à l'exception des cadavres d'animaux abattus sur ordre du préfet dans le cadre des mesures de lutte contre les maladies animales réputées contagieuses ;
- des matériels à risque spécifiés, générés par les boucheries autorisées à désosser les carcasses de bovins non débarrassés de ces matériels, et ne disposant pas de l'agrément leur permettant de s'inscrire dans la catégorie des ateliers de découpe. »

La destruction des cadavres apportés aux laboratoires pour analyses dans le cadre du réseau SAGIR relève donc bien du SPE. Les équarrisseurs ne doivent pas facturer cette prestation aux laboratoires, qui ne doivent encore moins les refacturer aux chasseurs !

(Voir aussi la lettre SAGIR n° 167, page 8)

Pour toute utilisation des informations de ce document, merci de le mentionner sous la référence suivante :

Réseau SAGIR, 2013, Surveillance sanitaire de la faune sauvage en France. Lettre n° 178. Ed. Office national de la chasse et de la faune sauvage, Paris, 5p.

Envoyer vos réponses à :
sagir@oncs.gouv.fr
Résultat dans la lettre 179!



Ne raccrochez pas les gants !

En 2012, un chasseur a déclaré une lésion cutanée sur le poignet suite à la manipulation d'un sanglier mort à mains nues. Le chasseur n'a pas décrit de démangeaisons mais une vive douleur à l'endroit de la lésion. Le sanglier présentait lui aussi des lésions cutanées généralisées, dues à une démodicose sévère (non contagieux pour l'homme). Suite aux lésions décrites chez le chasseur, d'autres analyses complémentaires ont été réalisées par le LDAV sur le sanglier, pour exclure certains agents zoonotiques, sans résultat probant.

Aucun diagnostic précis n'a pu être posé pour le chasseur et l'évolution a été favorable. Les circonstances de survenue sont évocatrices de la transmission d'un agent infectieux par inoculation lors de la manipulation du sanglier.

Cet épisode, heureusement sans gravité, nous rappelle en tout cas la nécessité de porter des gants systématiquement lors de la manipulation d'animaux sauvages !

Cela nous rappelle en tout cas la nécessité de porter des gants lors de la manipulation d'animaux sauvages !

Nous remercions le chasseur pour son témoignage.



De quoi meurent les faons de chevreuil ?

F. Klein, A. Decors (ONCFS/DER)

La probabilité de découvrir des faons de chevreuil morts ou malades est très faible. Après consultation de la base de données SAGIR, sur les 14 000 chevreuils enregistrés, on ne recense que 40 nouveau-nés et 2 700 « jeunes ».

Pourtant, les études sur la dynamique du chevreuil montrent que la survie juvénile – durant les premières semaines de la vie – annuelle est un facteur essentiel de la démographie de l'espèce, car elle varie très fortement – de 30 à 80 % des nouveaux nés. Que se succèdent plusieurs années de faible survie juvénile et c'est l'effectif qui s'effondre ...

L'étude de cette phase de la vie du jeune chevreuil est l'objet de travaux de plus en plus pointus, conduits par différentes équipes de l'ONCFS et CNRS à Trois Fontaines et Chizé et l'INRA à Aurignac. L'objet est de comprendre les mécanismes de la mortalité juvénile en s'appuyant sur le marquage de faon et le suivi de leur devenir. Le recours au suivi par émetteur permet d'augmenter la probabilité de découverte d'animaux morts en bon état de conservation et d'identifier la cause ultime de la mort.

Cette approche par émetteur est conduite sur les trois sites mais jusqu'à présent, les faons trouvés morts ne faisaient pas l'objet d'un examen approfondi.

Ce sera maintenant le cas grâce à la mobilisation du réseau SAGIR qui permettra :

1. de mieux comprendre les causes de mortalité néonatale ou juvénile autres que celles provoquées par la prédation ou le machinisme agricole
2. de participer à la compréhension des mécanismes de survie juvénile
3. d'optimiser l'épidémiologie en surveillant également les maladies néonatales ou juvéniles partagées ou non par la faune domestique

Le réseau SAGIR (via l'ONCFS) prendra en charge une quinzaine de faons de chevreuil trouvés morts sur ces 2 territoires d'études.



Revue de presse

S'INFORMER SUR LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES

Couval G, Truchetet D, Coeurdassier M, Michelin Y, Jacquot M, Giraudoux P, Berny P, Decors A, Morlans S, Quintaine T, Renaude R. 2013. Pullulations de campagnols terrestres : quels enjeux ? Un ravageur qui pose des problèmes par lui-même mais aussi par la lutte menée contre lui, et une réglementation qui évolue. *Phytoma*, 664:29-32

Couval G, Truchetet D, Coeurdassier M, Michelin Y, Jacquot M, Giraudoux P, Berny P, Decors A, Morlans S, Quintaine T, Renaude R. 2013. Lutte raisonnée contre le campagnol terrestre. Approche systémique, boîte à outil, étude agro-anthropologique. De quoi s'agit-il ? On va l'expliquer. Et montrer leur utilité. *Phytoma*, 664:33-36

Decors A. 2013. Réseau SAGIR, surveiller les maladies de la faune sauvage. *Chasse et Nature*, ? :21-24.

Decors A, Mastain M, Quintaine T, Berny P, Millot M. 2013. SAGIR, un maillon essentiel pour l'utilisation durable des produits phytopharmaceutiques. *Faune sauvage*, 299 :9-15

Millot M, Berny P, Decors A, Bro E. 2013. Produits phytopharmaceutiques et mortalité de perdrix grises au printemps-été : apports de l'étude PeGASE. *Faune sauvage*, 299 :16-22.

SE FORMER EN INFECTIEUX ET PARASITAIRE

FONDAZIONE INIZIATIVE ZOOPROFILATTICHE E ZOOTECHNICHE BRESCIA. [Traduction] Atlas de pathologie de la faune sauvage italienne. Eds Giovanni Loris Alborali, Enrico Bollo, Ezio Ferroglio, Franco Guarda. [consulté le 22 août 2013]. En Italien/Anglais. Accessible sur <http://www.fondiz.it/pdf/91.pdf>

Gavier-Widen D, Duff J.P, Meredith A. 2012. Infectious Diseases of Wild Mammals and Birds in Europe eds Gavier-Widen D, Duff J.P, Meredith A, 568 p. Wiley-Blackwell.

Kuntz G. 2013. *Neospora caninum*. Le renard joue un rôle minime dans la transmission de la néosporose. *La semaine vétérinaire*, 1523:20



Pour toute utilisation des informations de ce document, merci de le mentionner sous la référence suivante :

Réseau SAGIR, 2013, Surveillance sanitaire de la faune sauvage en France. Lettre n° 178. Ed. Office national de la chasse et de la faune sauvage, Paris, 5p.

Vie du réseau : FORMATIONS

Séminaire pour les LDAV

- Les 19 et 20 septembre 2013 à Avignon (84) : thème toxicologie
- Les 30 et 31 octobre 2013 à La Rochelle (17) : thème bactériologie
- Les 25 et 26 novembre à Colmar (68) : thème parasitologie

**Il reste des places !
Inscrivez-vous vite!**

Les LDAV peuvent s'inscrire auprès de Karin Lemberger : k.lemberger@vetdiagnostics.fr

FAITS MARQUANTS *

(* voir aussi : <http://www.oncfs.gouv.fr/Reseau-SAGIR-ru105/Actualites-sanitaires-ar1178>)

Période	Département (s)	Espèce(s)	Libellé
Avril 2013	57 -67	Cerf élaphe	Mortalité d'une vingtaine de cerfs sur 2 000 ha en 1 mois, probablement en lien avec les conditions climatiques
Avril 2013	33	Bernache cravant	Mortalité groupée non investiguée
Juin 2013	39	Lièvre d'Europe	Diagnostic de capillariose hépatique (voir lettre Sagir n° 174)
Juin 2013	70	Renard roux	6 renards galeux déclarés en 3 mois. La gale semble avoir fait son apparition dans le département en février 2012.
Juin 2013	77	Passereaux	Mortalité au nid non investiguée, probable lien avec les conditions climatiques
Juin 2013	55	Pigeon sp.	http://www.20minutes.fr/insolite/1176677-20130619-pluie-pigeons-morts-a-bar-le-duc
Juin 2013	77	Pigeon biset	Mortalité groupée, investigations en cours
Août 2013	28	Canard colvert	Mortalité importante, investigations en cours

Du nouveau !

De nouveaux supports de surveillance voient le jour depuis quelques années ! Lorsque les animaux ne peuvent transiter par le réseau SAGIR (car viables ou inaccessibles), des photos ou vidéos sont prises par les observateurs de terrain qui nous les relaient pour diagnostic numérique ! Les spécialistes en pathologie du réseau peuvent alors émettre des hypothèses sur les éventuelles affections de l'animal.

Ces cas constituent des cas « suspects » car aucun diagnostic de certitude ne peut être posé mais sont une information complémentaire précieuse pour détecter précocement l'apparition d'un événement morbide. A terme, ces supports et diagnostics seront intégrés dans la nouvelle base de données.